



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Identification du site concerné :

Lots 4 571 256 et 4 571 257 du cadastre de Québec, sur le chemin des Baies, Municipalité de Racine

Zone : VR-4

Nature et effets:

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, est de permettre la création de deux lots de 34,97 mètres de largeur, 75 mètres de profondeur et d'une superficie d'au minimum 2650 mètres carrés.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 2 octobre**, à 19 h à la salle du conseil municipal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande

Donné à Racine, ce 12 septembre 2023.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 12 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de septembre, deux mille vingt-trois.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière